

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décrets du 9 août 1990 portant reconnaissance d'associations comme établissements d'utilité publique

NOR : INTA9000230D

Par décret en date du 9 août 1990 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Club européen de la santé, dont le siège est à Paris (2^e), 9, boulevard des Capucines.

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

NOR : INTA9000241D

Par décret en date du 9 août 1990 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Association générale des intervenants retraités Actions de bénévoles pour la coopération et le développement (A.G.I.R., a.b.c.d.), dont le siège est à Paris (9^e), 8, rue Ambroise-Thomas.

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

NOR : INTA9000242D

Par décret en date du 9 août 1990 :
Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Fédération Aides, dont le siège est à Paris (10^e), 6, cité Paradis.

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Décret du 14 août 1990 portant retrait de la reconnaissance d'utilité publique d'une association

NOR : INTA9000239D

Par décret en date du 14 août 1990, est abrogé le décret du 4 janvier 1851 portant reconnaissance d'utilité publique de l'association dite Société d'encouragement pour l'instruction mutuelle élémentaire.

Arrêté du 30 juillet 1990 portant interdiction de vente d'un ouvrage aux mineurs

NOR : INTD9000310A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 30 juillet 1990, considérant le danger présenté pour la jeunesse par le contenu pornographique et pédophile de la publication ci-dessous mentionnée, il est interdit, sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 modifiée, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs l'ouvrage intitulé :

Un garçon bandant (éditions de la Mouette).